

Profil de baignade de la plage de

DEMOISELLES 2

CARACTERISTIQUES DE LA BAIGNADE DE LA PLAGE DE DEMOISELLE 2

**Surveillance :**

Du 03/07 au 29/08 de 11h à 19h

Responsable de la baignade :

Mme le Maire Kathia VIEL



Zone de surf



Parking



WC publics



Bateaux moteur



Navigation / Bateaux légers



Zone baignade

Animaux interdits sur la plage de 9h à 19h

Qualité de l'eau

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Classement directive 2006/7/CE	Eau de qualité excellente				
Aucune fermeture de baignade ces dernières années					

En cas d'observation d'une pollution et pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la mairie au 02 51 59 94 00

INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION

○ Principales sources de pollution :

Pas de sources de pollution majeures

○ Zone d'affluence de la plage

Pas de source de pollution majeure

Sources mineures :

- Activités estivales
- Animaux sauvages
- Animaux domestiques

ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE

MISE EN PLACE DE MESURE DE PROCESSUS D'ALERTE ET DE GESTION ACTIVE EN CAS DE POLLUTION

- Tenu d'un cahier de baignade : observation et analyse des événements
- Incitation au ramassage des déjections canines et équinées
- Lutte contre les vidanges sauvages des camping-cars

Profil de baignade de la plage Demoiselles 2

Date d'élaboration : Novembre 2012

Date de la mise à jour : oct 2021

Caractéristiques de la baignade

Nom de la Baignade : Plage Demoiselles 2
Commune : Saint Hilaire de Riez
Département : Vendée (85)
Région : Pays de la Loire
Personne responsable de la baignade : Mme le Maire Kathia VIEL
Période de surveillance : 03/07 au 29/08
Heures de surveillance : de 11h à 19h
Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : aucun baigneur en 2019

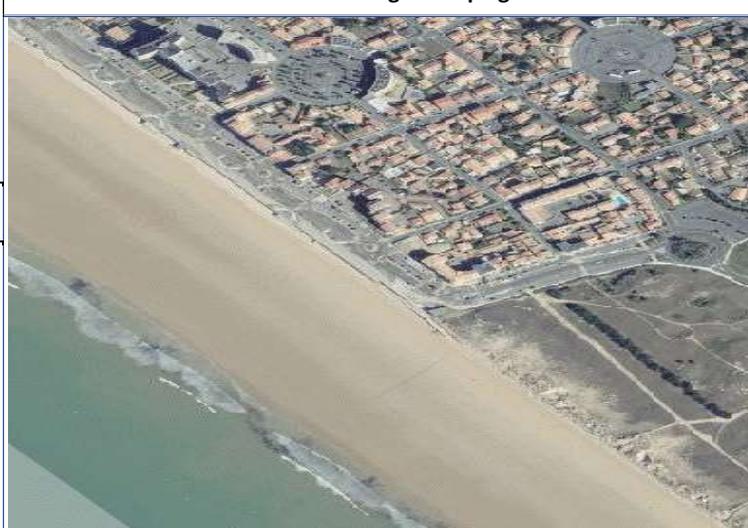
Animaux domestiques interdits sur la plage de 9h à 19h



Vue aérienne de la zone de baignade



Vue aérienne de la zone de baignade : plage Demoiselles 2



Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic		Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Principales sources de pollution inventoriées	Impact (s)	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivis et seuils d'alertes	Procédures	Principales mesures de protection des pollutions
Assainissement collectif	nul	éloignée	-	-	-
Assainissement non collectif	nul	éloignée	-	-	-
Rejet eaux pluviales	nul	éloignée	-	-	-
Activités sur la plage	Négligeable à faible : pas d'épisode jusqu'à maintenant	0 m	-	-	Tenue d'un cahier de baignade
Agriculture	nul	éloignée	--	-	-
Artisanat / industrie	nul	éloignée	-	-	-
Pollution inter humaine	Négligeable : pas d'épisode	0 m	-	-	Tenue d'un cahier de baignade
Animaux sauvages	Négligeable à faible : pas d'épisode	Aléatoire	-	-	Tenue d'un cahier de baignade
Animaux domestiques	Négligeable : pas d'épisode	0 m	-	-	Incitation à ramasser les déjection canines et équines